

# COMMUNE DE CHAMPSECRET

## ARRÊTÉ N° 2023-03

### Arrêté d'enquête publique pour les révisions allégées n°1, 2 et 3 du Plan Local d'Urbanisme et la désignation d'un commissaire enquêteur

**Le Maire de la Commune,**

VU le Code de l'Urbanisme

VU le Code de l'Environnement,

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 26 novembre 2007 et modifié le 1<sup>er</sup> mars 2011

VU la décision en date du 13/07/2023 n°E23000042/14 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Caen désignant Madame Albane ROUMIER-LECOMTE en qualité de commissaire-enquêteur et Monsieur Daniel HUGUET désigné commissaire-enquêteur suppléant,

VU les pièces du dossier soumis à l'enquête publique,

#### **A R R E T E**

##### **Article 1**

Il sera procédé à une enquête publique concernant les révisions allégées n°1, 2 et 3 du PLU de la commune de Champsecret du lundi 02 octobre 2023 au mardi 24 octobre 2023 inclus.

##### **Article 2**

L'enquête publique porte sur les révisions allégées n°1, 2 et 3 du PLU de la commune de Champsecret.

##### **Article 3**

Madame Albane ROUMIER-LECOMTE, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur titulaire par Monsieur le Président du Tribunal Administratif et Monsieur Daniel HUGUET, désigné commissaire enquêteur suppléant.

##### **Article 4**

Le dossier des révisions allégées n°1, 2 et 3 du PLU soumis à enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur seront déposés à la mairie de Champsecret pendant les jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, du lundi 02 octobre 2023 9h30 au mardi 24 octobre 2023 16h00 inclus. Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête pendant cette même période.

De plus, pendant la durée de l'enquête publique, les intéressés auront la possibilité de faire parvenir leurs observations par lettre adressée à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse postale de la mairie de Champsecret ou par messagerie électronique « [mairie.champsecret@wanadoo.fr](mailto:mairie.champsecret@wanadoo.fr) » qui l'annexera au registre d'enquête.

Jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Champsecret :

Les lundi, mercredi, vendredi et samedi de 9h30 à 11h30 et le mardi de 9h30 à 11h30 et de 14h00 à 16h00, fermé le jeudi et le dimanche.

Adresse postale du siège de l'enquête publique :

Mairie de Champsecret – 5 rue Albert Christophle – 61700 Champsecret

##### **Article 5**

Les intéressés auront la possibilité de faire parvenir leurs observations oralement auprès du Commissaire-enquêteur qui recevra le public en Mairie de Champsecret, aux jours et heures suivants :

- lundi 2 octobre 2023 de 9h30 à 11h30
- mercredi 11 octobre 2023 de 9h30 à 11h30
- mardi 24 octobre 2023 de 14h00 à 16h00

## **Article 6**

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, le registre d'enquête est mis à disposition du Commissaire enquêteur et clos par lui.

Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontre le Maire dans la huitaine, et lui communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le Maire dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Le commissaire enquêteur transmet au maire dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture d'enquête, l'exemplaire du dossier d'enquête publique avec son rapport et ses conclusions motivées

## **Article 7**

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée au préfet du département de l'Orne et au président du tribunal administratif de Caen.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, tenus à la disposition du public qui souhaiterait les consulter à la mairie de Champsecret où s'est déroulée l'enquête et à la Préfecture de l'Orne, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

La copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera également mise en ligne sur le site internet [www.champsecret.fr](http://www.champsecret.fr) pendant une durée de un an à compter de la date de mise en ligne.

## **Article 8**

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique :

- sera publié, par les soins du Maire de Champsecret, en caractère apparent, quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux diffusés dans le département. Il sera justifié de cette formalité de publicité par l'annexion au dossier soumis à enquête d'une copie des avis publiés, avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion, et au cours de l'enquête pour la seconde insertion.

- sera affiché, par les soins du Maire de Champsecret, quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et durant toute la durée de celle-ci, à sur le panneau d'affichage de la Mairie et sera publié par tout autre procédé en usage dans la Commune (panneaux d'affichage de la mairie) et sur le site internet [www.champsecret.fr](http://www.champsecret.fr). L'accomplissement de ces formalités devra être constaté par un certificat de Monsieur le Maire de Champsecret qui sera annexé au dossier d'enquête.

## **Article 9**

Des demandes d'information peuvent être formulées par courrier auprès de Monsieur le Maire, Mairie de Champsecret 5 rue Albert Christophle 61700 Champsecret

## **Article 10**

Au terme de l'enquête, les révisions allégées n°1, 2 et 3 du PLU de Champsecret seront approuvées par délibération du Conseil Municipal.

## **Article 11**

Le Maire de Champsecret est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié et affiché en Mairie de Champsecret.

## **Article 12**

Le présent arrêté est susceptible de recours gracieux auprès de l'autorité compétente et d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen, dans les deux mois de sa publication.

## **Article 13**

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de l'Orne,
- Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Caen,
- Madame Albane ROUMIER-LECOMTE, Commissaire enquêteur
- Monsieur Daniel HUGUET, Commissaire enquêteur suppléant

Fait à Champsecret, le 07/09/2023  
Le Maire,  
Julien CORBIÈRE

